

LE STUDIO

CENTRE DE FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



LE STUDIO CENTRE DE FORMATION

1870 route de la roquette

06250 MOUGINS

CFA LE STUDIO

Allée des bains

06130 GRASSE

1. TABLE DES MATIERES

1. TABLE DES MATIERES.....	2
2. INTRODUCTION.....	3
3. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	3
3.1 Qu'est-ce que le handicap ?.....	4
3.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap.....	4
3.3 Quels sont les dispositifs qui peuvent me concerner ?.....	5
3.4 Qui m'accompagne ?	7
3.5 Je suis apprenti(e) ou apprenant, comment se déroule ma formation ?	8
3.6 Les outils mis à ma disposition	9
4. Apprentissage et Handicap	9
5. Partenariats.....	10
6. Référent Handicap version Juillet 2026.....	11
7. Liste des organismes partenaires	12
7.1 MDPH	12
7.2 L'AGEFIPH	12
7.3 L'OPCO EP	12
7.4 LA BONNE ALTERNANCE.....	13
8. Annexes.....	14



Accessibilité du document

Police : Verdana

Taille : 11

Couleur : noir

Texte justifié (aligné à droite et à gauche) : non

Espacement : simple

2. INTRODUCTION

LE STUDIO CENTRE DE FORMATION s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à toutes les personnes en situation de handicap (PSH) d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel, ou d'intégrer une de nos équipes.

Toutes les personnes en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation ou de leur contrat. LE STUDIO CENTRE DE FORMATION s'engage ainsi pour toutes les personnes en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ou de son contrat ;
- Faire le lien entre les différents services de notre organisme de formation ;
- L'accompagner dans ses démarches.

LE STUDIO CENTRE DE FORMATION se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Toutefois, pour les apprenants et les apprentis, leur réussite reste de leur responsabilité et LE STUDIO CENTRE DE FORMATION ne peut être tenu pour responsable dans le cas où ils ne déploieraient pas les moyens nécessaires à l'obtention de leur diplôme ou certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité au sein de notre centre de formation, le dispositif d'accompagnement déployé pour les personnes en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place. Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

3. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

3.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de pouvoir bénéficier de notre dispositif d'accompagnement ainsi que des différents aménagements spécifiques, nous vous invitons à présenter le document officiel attestant de votre situation de handicap ou à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Nous vous présentons ci-dessous la liste des différentes reconnaissances ainsi que des organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap. Un rendez-vous sera organisé avec notre Référent Handicap et c'est lors de ce rendez-vous que nous vous demanderons ce document officiel et que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein de LE STUDIO CENTRE DE FORMATION.

3.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH

Reconnaissance en Qualité de Travailleur(se) Handicapé(e)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PSP
Projet de **S**colarisation **P**ersonnalisé

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH
Allocation aux **A**dultes **H**andicapés

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEEH
Allocation d'**E**ducation de l'**E**nfant **H**andicapé

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

ALD
Affection de **L**ongue **D**urée

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques

3.3 Quels sont les dispositifs qui peuvent me concerner ?

Dispositif	Définition et contexte
PPRE – Programme Personnalisé de Réussite Éducative	Le PPRE est un dispositif pédagogique destiné aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ponctuelles ou persistantes, sans qu'elles soient liées à une situation de handicap reconnue. Mis en place par l'équipe pédagogique, il prévoit des objectifs ciblés et un accompagnement de courte durée afin de favoriser la réussite scolaire, de l'école primaire jusqu'au collège.
PAI – Projet d'Accueil Individualisé	Le PAI concerne les enfants et adolescents présentant un problème de santé évoluant sur une longue durée (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...), avec ou sans reconnaissance de handicap. Il organise les modalités d'accueil dans les établissements scolaires, les centres de

Dispositif	Définition et contexte
	loisirs ou toute structure collective, notamment les traitements, les protocoles d'urgence et les adaptations nécessaires à la vie quotidienne
PAP – Plan d'Accompagnement Personnalisé	Le PAP est destiné aux élèves présentant un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, TDAH, etc.) entraînant des difficultés scolaires durables, sans reconnaissance de handicap par la MDPH. Il prévoit des adaptations pédagogiques tout au long de la scolarité (supports adaptés, aménagements des évaluations, organisation du travail) et peut servir de base aux demandes d'aménagement des examens.
PPS – Projet Personnalisé de Scolarisation	Le PPS est le dispositif de référence pour les élèves reconnus en situation de handicap par la MDPH, après décision de la CDAPH. Il définit l'ensemble des compensations nécessaires à la scolarité : accompagnement humain (AESH), matériel adapté, orientation, adaptations pédagogiques, soins et aménagements des examens, afin d'assurer un parcours scolaire cohérent de la maternelle à l'enseignement supérieur lorsque nécessaire
PAI – Projet d'Accueil Individualisé	Le PAI concerne les enfants et adolescents présentant un problème de santé évoluant sur une longue durée (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...), avec ou sans reconnaissance de handicap. Il organise les modalités d'accueil dans les établissements scolaires, les centres de loisirs ou toute structure collective, notamment les traitements, les protocoles d'urgence et les adaptations nécessaires à la vie quotidienne
PAP – Plan d'Accompagnement Personnalisé	Le PAP est destiné aux élèves présentant un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, TDAH, etc.) entraînant des difficultés scolaires durables, sans reconnaissance de handicap par la MDPH. Il prévoit des adaptations pédagogiques tout au long de la scolarité (supports adaptés, aménagements des évaluations, organisation du travail) et peut servir de base aux demandes d'aménagement des examens
PAS – Pôle d'Appui à la Scolarité	Le PAS est un dispositif déployé progressivement dans les établissements scolaires jusqu'en 2027. Composé d'un enseignant coordonnateur et d'un professionnel du secteur médico-social, il apporte rapidement des réponses pédagogiques, éducatives ou médico-sociales aux élèves

Dispositif	Définition et contexte
	ayant des besoins éducatifs particuliers, avant même une éventuelle reconnaissance de handicap par la MDPH.
AESH – Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap	L'AESH est un professionnel chargé d'accompagner les élèves en situation de handicap dans leur scolarité lorsque cet accompagnement est prévu par la MDPH dans le cadre d'un PPS. Son rôle est de favoriser l'autonomie de l'élève, de faciliter l'accès aux apprentissages, la participation à la vie scolaire et, si nécessaire, aux examens.
Aménagements d'examens	Les élèves ou étudiants en situation de handicap, ou présentant certains troubles de santé ou des apprentissages, peuvent bénéficier d'aménagements pour les examens et concours : temps majoré, secrétaire, ordinateur, sujets adaptés, salle individuelle ou aides techniques. Ces mesures visent à garantir l'égalité des chances et sont accordées après instruction d'un dossier par l'autorité compétente.



Source : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite/ppre-pai-pap-pps-en-quoi-consistent-les-differentes-possibilites-dappui-la-scolarisation>

3.4 Qui m'accompagne ?

LE STUDIO CENTRE DE FORMATION dispose de deux Référents Handicap. Leur mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des personnes en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique
- Accompagnateurs

Ils veillent également à l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans un souci d'équité.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés dans vos démarches et font en sorte que vous puissiez accéder à la formation ou à votre poste dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Ils sont également les interlocuteurs éventuellement de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap, que ce soit au sein de LE STUDIO CENTRE DE FORMATION ou en entreprise, le cas échéant.

3.5 Je suis apprenti(e) ou apprenant, comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes



3.5.1 Quand parler de mon handicap ?

Si vous utilisez notre livret d'accueil, vous nous avez fait part de votre handicap. Vous pouvez le faire dès que vous candidatez au sein de notre établissement mais ce n'est pas obligatoire. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet lors de votre préinscription que vous êtes en situation de handicap et de joindre le justificatif (si vous le possédez).

Selon votre statut (apprenti(e), apprenant, stagiaire, salarié, formateur-trice) le Référent Handicap correspondant de LE STUDIO CENTRE DE FORMATION sera informé.

Si vous souhaitez parler de votre situation de handicap directement auprès du Référent Handicap, il vous suffit de lui envoyer un email (voir information ci-après).

Dès que le Référent Handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation ou de votre contrat.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

3.5.2 Comment est adaptée ma formation/mon poste ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le Référent Handicap de LE STUDIO CENTRE DE FORMATION, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers temps, envoi des cours en amont, sous-titrage des vidéos, adaptation du matériel ou de l'accessibilité du matériel...).

3.5.3 Comment est organisé le suivi de ma formation/de mon poste ?

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe de Direction de LE STUDIO CENTRE DE FORMATION, si vous en ressentez le besoin. Nous suivons votre évolution et nous assurons une liaison entre vos intervenants et les services administratifs de LE STUDIO CENTRE DE FORMATION.

Le Référent Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le Référent Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

3.6 Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenti(e) dispose d'un espace PRONOTE dès lors qu'il est inscrit dans notre établissement. Il peut y accéder via un ordinateur, un téléphone portable ou bien une tablette, dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

PRONOTE est indispensable pour chaque apprenti(e). Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation et permet de suivre en temps réel votre parcours au sein de notre organisme de formation.

A partir de ce dernier, vous pourrez consulter :

- Vos informations administratives
- Vos relevés de notes
- Votre cursus
- Votre progression pédagogique (cahier de textes)
- Votre activité pédagogique en centre et/ou en entreprise
- Vos plannings de cours
- Les supports de cours

4. Apprentissage et Handicap

Pour tout apprenti(e) en situation de handicap, LE STUDIO CENTRE DE FORMATION met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- Information sur les métiers, les formations proposées, les offres de contrats et la préparation à l'apprentissage : aide à la définition de votre projet professionnel et

préparation à l'apprentissage (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap)

- Échanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage.
- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins.
- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés
- Information sur la suite du parcours après la formation : partenaires emploi (France Travail, Cap Emploi, Missions locales ...), formation aux techniques de recherche d'emploi ...
- Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours.

5. Partenariats

LE STUDIO CENTRE DE FORMATION met en place des partenariats afin d'accompagner l'apprenti(e) en situation de handicap dans sa démarche de recherche d'alternance.

6. Référent Handicap LE STUDIO CENTRE DE FORMATION – Juillet 2026



Elsa ADALIAN
Référente handicap

Site de Grasse

Tel :
Email : e.adalian@lestudio-formation.com



Stéphanie BOTTEX
Référente handicap

Site de MOUGINS

Tel : 04 93 75 41 80
Email : s.bottex@lestudio-formation.com

7. Liste des organismes partenaires

7.1 MDPH

La MDPH accueille, informe, accompagne et conseille des personnes en situation de handicap et leurs proches, et leur attribue des droits.

Sources : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>



7.2 L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est un organisme national qui favorise l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap dans le secteur privé. Elle accompagne les personnes, les employeurs et les organismes de formation grâce à des conseils, des services, des aides financières et des solutions de compensation du handicap afin de promouvoir une insertion professionnelle durable.

<https://www.agefiph.fr/>



7.3 L'OPCO EP

L'OPCO EP (Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité) accompagne les organismes de formation et les CFA dans l'accueil des apprenants en situation de handicap en s'appuyant sur les dispositifs de l'Agefiph. Il met à leur disposition des ressources, des outils, des aides à l'adaptation des formations, un réseau de référents handicap et peut, dans certains cas, majorer le financement des contrats d'apprentissage des personnes reconnues en situation de handicap afin de favoriser des parcours de formation inclusifs.

Sources : <https://www.opcoep.fr/prestataire-de-formation/handicap>



7.4 LA BONNE ALTERNANCE

La Bonne Alternance est un **service public gratuit** porté par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Il facilite la mise en relation entre les candidats, les CFA et les entreprises en regroupant des offres de formation, des offres d'emploi en alternance et des opportunités de candidatures spontanées, afin d'accompagner les futurs alternants dans la recherche d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

<https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr/guide/apprentissage-et-handicap>



8. Annexes



Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).



Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.



<https://www.capemploi.info/>

Cap emploi est un réseau d'organismes de placement spécialisés, chargé d'une mission de service public pour accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi, dans leur maintien en emploi ou leur évolution professionnelle. Il intervient également auprès des employeurs en apportant son expertise sur le recrutement, la compensation du handicap, l'aménagement des postes de travail et la sécurisation des parcours professionnels, en complémentarité avec France Travail.



A écouter :

<https://www.radiofrance.fr/recherche?q=handicap&results=true>

Ensemble de Podcasts qui développent la thématique du handicap



A lire :

<https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2024-08/Guide%20apprentissage%20et%20handicap%20%28version%20accessible%29.pdf>

Guide à l'attention des apprenti(e)s en situation de handicap



A consulter : Se former lorsqu'on est en situation de handicap

<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/formation-professionnelle/vous-former-pour-trouver-un-emploi>



A regarder (sous-titres disponibles)

OPCO EP, apprentissage et handicap

Vidéo de 4:12 qui présente les 5 bonnes raisons de choisir l'alternance

https://www.youtube.com/watch?v=VLPUqE6Z1iE&list=PL2qCrW_ScSeRjEJWcklG5sb4Dqwo6bAh



A regarder (sous-titres disponibles)

Les différents types de handicap

<https://www.youtube.com/watch?v=Qg1y2YoVKAq>